

Vous avez souhaité interrompre votre grossesse par méthode médicamenteuse <u>sans</u> hospitalisation.

La méthode :

Elle consiste à prendre 2 médicaments différents en présence du médecin, dans son cabinet ou dans un centre de santé ou dans un centre de planification, au cours de 2 consultations :

- 1. La mifépristone
- 2. Le misoprostol, 36 à 48 heures plus tard.

Le médecin / sage-femme peut choisir de vous délivrer le 2nd traitement afin que vous le preniez à domicile conformément à la loi en vigueur.

Toutes les consultations peuvent être faite par téléconsultation, sous certaines conditions, conformément à la loi en vigueur.

La mifépristone interrompt la grossesse : elle bloque l'action de l'hormone nécessaire au maintien de la grossesse (la progestérone), favorise les contractions de l'utérus et l'ouverture du col utérin.

Le misoprostol augmente les contractions et provoque l'expulsion de l'œuf.

Après la prise de mifépristone : que peut-il se passer ?

- 1. Si vous vomissez dans les 1h et 30 minutes suivant la prise de ce médicament, vous devez contacter le médecin / sage-femme ou le centre afin de renouveler la prise si nécessaire, sauf en cas de dissolution intra-juggale.
- 2. Dans la majorité des cas vous pouvez mener vos activités habituelles.
- 3. Quelquefois vous pouvez saigner plus abondamment, avec des caillots, ressentir des douleurs ressemblant à celles des règles.
- 4. Exceptionnellement, l'œuf peut déjà être évacué à ce stade.
- 5. Les saignements, plus ou moins importants, ne sont pas la preuve que la grossesse est arrêtée. Il est donc indispensable de vous rendre comme prévu à la consultation suivante pour prendre le misoprostol, ou le prendre à votre domicile si le médecin / sage-femme a choisi de vous le délivrer pour une prise au domicile. La consultation de contrôle, reste dans tout les cas indispensable et obligatoire afin de s'assurer de la réussite de la méthode.

Après la prise de misoprostol : que peut-il se passer ?

- 1. Après la prise de misoprostol au cabinet ou au centre ou à votre domicile, il est préférable d'être accompagnée par la personne de votre choix. Prévoyez de rester chez vous, confortablement installée. Vous pouvez boire et manger.
- 2. Les contractions utérines provoquent des douleurs ressemblant à celles de règles, parfois plus fortes. Des médicaments contre la douleur vous ont été prescrits. N'hésitez pas à les prendre.
- 3. Des nausées, vomissements ou diarrhée sont possibles.
- 4. Les saignements peuvent se produire très vite après la prise du misoprostol, mais parfois plus tardivement :
 - Dans 60% des cas, l'avortement (expulsion de l'œuf) se produit dans les 4 heures suivant la prise de misoprostol;
 - Dans 40% des cas, l'avortement aura lieu dans les 24 à 72 heures suivant la prise de misoprostol. Les saignements durent généralement une dizaine de jours.

A TOUT MOMENT, si vous êtes inquiète ou si les troubles suivants surviennent :

- De la fièvre.
- Des douleurs persistent malgré la prise des médicaments contre la douleur ;
- Des pertes importantes de sang persistent ;
- Un malaise;

APPELEZ:

- Le médecin/sage-femme de ville ou le centre qui vous a remis les médicaments ;
- A défaut, l'établissement de santé dont le médecin/sage-femme vous a donné les coordonnées.

ATTENTION: N'OUBLIEZ PAS la fiche de liaison dans chacune de vos démarches.

Modèle de fiche créée à partir du dossier guide IVG selon les dernières recommandations disponible sur le site ivg.gouv.fr.